

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Mars 1997

Québec, le 18 mars 1997

Monsieur Alcide Daigneault
Directeur général
Cégep de Rimouski
60, rue de l'Évêché Ouest
Rimouski (Québec) G5L 4H6

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné avec intérêt le rapport de suivi préparé par votre Collège pour faire suite à l'évaluation des programmes conduisant au diplôme d'études collégiales 420.01 (DEC) et à l'attestation d'études collégiales 901.91 (AEC) en Informatique.

La Commission apprécie beaucoup la qualité du travail réalisé par le personnel du Collège dans ce dossier. Elle lui sait gré d'avoir porté une grande attention aux recommandations et aux suggestions qu'elle a formulées, de même qu'aux diverses hypothèses d'action envisagées dans le rapport d'autoévaluation du Collège. Elle constate avec satisfaction que toutes les propositions pertinentes ont, d'ores et déjà, été mises en application, ou le seront d'ici peu de temps.

Deux recommandations, comportant plusieurs volets, avaient été adressées au Collège, à propos desquelles la Commission veut faire quelques observations. La première recommandation portait notamment sur «l'accès des étudiants du programme à un nombre suffisant de postes de travail respectant les standards de qualité pour les fins de l'enseignement». La Commission, sur cette question, reconnaît que le Collège a déjà pris des moyens pour améliorer la situation, mais qu'il fait face à nombre de contraintes. Elle considère néanmoins qu'il doit poursuivre ses efforts afin d'utiliser le plus efficacement possible les ressources dont il dispose ou dont il pourra disposer pour assurer un nombre suffisant d'ordinateurs dans les laboratoires». Car, dans certains cours du programme, il est essentiel que l'étudiant puisse disposer de son propre poste de travail.

Dans la deuxième recommandation, il était question «d'appliquer des mesures énergiques pour améliorer le taux de réussite des cours et du programme, notamment en revoyant les

exigences d'admission et la croissance de l'effectif étudiant». La Commission retient que la politique d'admission au programme a effectivement été révisée par le Collège, et s'attend à ce que cela favorise une croissance davantage ordonnée de la clientèle du programme.

D'un autre côté, la Commission note la volonté de la Direction de revoir la formule du stage pour le programme de DEC d'ici mai 1997.

Au nom de la Commission, je vous réitère mes remerciements pour la qualité de votre collaboration, et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer